

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/147

OBJET : REGIE UBAYE SKI - CHOIX DE LA DIRECTION.

Le conseil communautaire,

VU les articles L 2221-14 et R2221-67 du CGCT ;

VU les statuts de la régie « Ubaye ski » et notamment ses articles 9 et 14 ;

VU les délibérations du Conseil de Communauté de la CCVU n°2013/67 du 13 juin 2013 et n°2015/70 en date du 16 juin 2015 créant l'emploi permanent de Directeur de la régie du Sauze Super-Sauze Ubaye et de conseiller technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A et fixant le niveau de recrutement et la rémunération ;

VU sa délibération n°2019/108 du 25 juin 2019 portant notamment modification de l'intitulé du poste de Directeur de la régie « Ubaye Ski » et des missions du directeur ;

CONSIDERANT que suite à la publication de la vacance d'emploi pour le recrutement du directeur de la régie « Ubaye ski », effectuée auprès du centre de gestion des AHP en date du 1^{er} juillet 2019, seul le directeur déjà en poste a présenté une candidature ;

CONSIDERANT que Monsieur DONZELOT Jean-Charles a déjà assuré ces fonctions de direction au sein de la CCVU puis de la CCVUSP durant **trois ans** soit du 17 octobre 2016 au 16 octobre 2019 inclus ;

CONSIDERANT que l'intéressé a donné entière satisfaction ;

CONSIDERANT que l'intéressé dispose de l'expérience professionnelle nécessaire et remplit les conditions de recrutement exigées par les textes susvisés

CONSIDERANT que conformément à l'article L 2221-14 du CGCT, le Directeur est, sur proposition du Président de la Communauté, désigné par le Conseil communautaire.

Sur proposition de la présidente,

Après un vote à main levée, décidé à l'unanimité des membres présents,

A la majorité des membres présents, M. FERRON Jean s'étant abstenu pour M. BOUVET Patrick qu'il représente,

- **DECIDE** de reconduire **M. DONZELOT Jean-Charles** dans ses fonctions de directeur de la régie « Ubaye Ski ».
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente
Mme Sophie Vaginay.

C.C.V.U.S.P

Séance du 30 septembre 2019

